

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PREFECTURE ROCHEFORT
ARRIVEE LE
- 2. FEV. 1976
DELIBERATION EXECUTOIRE
N. 1. 46 DU C. A. M.

L'An mil neuf cent soixante seize
le vingt trois janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET,
DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, DOTREAU, LACHAUD, BESSIERE,
DOMECQ, BOUCHET, Mme BIDEAU, MM. BARRIERE, PAPEAU, BOUTET, TAP,
Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIFAL par M. TETARD
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTREAU, RIVIERE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Directeur du C.A.R.E.L. a présenté le 14 janvier 1976
ses propositions pour les tarifs applicables en 1976.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de M. le Directeur du C.A.R.E.L.,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
21 janvier 1976,

DECIDE :

- d'accepter les nouvelles conditions d'inscription pour les
stages d'anglais, allemand, espagnol, russe et arabe comme
suit :

1° - les droits d'inscription de 120 F sont supprimés à partir du
1er janvier 1976. Ils sont remplacés par un acompte de 300 F
à verser obligatoirement au moment de l'inscription, à
l'ordre de M. le Receveur-Percepteur de ROYAN. Tout dossier
non accompagné de cet acompte sera retourné à l'expéditeur.
Le solde des frais de formation doit nous parvenir au
plus tard le 1er jour du cours.

76009 / RW

Objet

CAREL : fixation
des tarifs

DATE DE CONVOCATION

19 janvier 1976

DATE D'AFFICHAGE

19 janvier 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Pour les entreprises qui prennent à leur charge les frais de formation de leurs salariés, le dossier d'inscription doit être signé et envoyé par le responsable de l'entreprise. Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture globale accompagnant la convention de formation.

NOTA : Dans la mesure du possible, il est conseillé aux stagiaires de verser le total des frais de formation au moment de l'inscription.

- 2° - Toute demande de report d'un stage à un stage ultérieur ne peut être acceptée sans frais qu'une seule fois, pour un des 3 stages suivants et à condition que la demande nous parvienne au moins 10 jours francs avant le début du stage initialement prévu. Passé ce délai, le report sera conditionné par le versement d'une somme forfaitaire de 150 F supplémentaires.
- 3° - Annulations : si la demande nous parvient au moins 10 jours francs avant le début du stage prévu, les sommes versées seront remboursées déduction faite d'une retenue de 150 F pour frais administratifs. Passé ce délai la retenue sera de 200 F.
- 4° - Interruption de stage : tout stage commencé est dû en entier ; cependant si l'interruption intervient avant la fin de la 2e semaine de stage, et pour une raison de force majeure dûment constatée, le C.A.R.E.L. remboursera une somme forfaitaire de 400 F.
- 5° - Suppression d'un cours : dans le cas où faute d'effectifs suffisants, le C.A.R.E.L. se verrait contraint de supprimer un cours prévu, les sommes versées seraient intégralement remboursées.
- de fixer comme suit les nouveaux tarifs du C.A.R.E.L. avec effet du 1er janvier 1976 :

STAGES FRANCAIS Nature des cours	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	a/c du 1.7.1975	du 1.1.76 au 30.6.1976	du 1.1.76 au 31.12.76	a/c du 1.7.1976
- <u>6 semaines 150 heures</u> (1e et 2e cycle)				
Droit d'inscription	120	120		120
Stage	960	960		1 130
- <u>à partir de la 7e semaine</u>				
Par semaine	130	130		150
- <u>4 semaines 100 heures</u> (3e cycle)				
Droit d'inscription	120	120		120
Stage	660	660		780
- <u>Stage annuel</u>				
Droit d'inscription	-	120		
Stage	-	4 160		
- <u>Boursiers</u>				
Droit d'inscription	Néant	Néant		
Stage	700 F/Trimestre ou 58 F/Semaine	800 F/Trimestre ou 67 F/semaine		

STAGES ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, RUSSE, CHINOIS, ARABE

	<u>du 1.1.75 au</u> <u>31.12.75 sauf</u> <u>juillet et août</u>		<u>du 1.1.76 au</u> <u>31.12.76 sauf</u> <u>juillet et août</u>
<u>Nature des cours</u>			
- 6 semaines 192 h (1er degré) uniquement stage allemand			
Droit d'inscription	120	acompte	300
Stage	960		950
- 4 semaines 128 heures (1e, 2e, 3e, 4e degré)		(anglais, espagnol, russe, chinois, arabe)	
Droit d'inscription	120	acompte	300
Stage	660		600
- <u>cours du soir</u>	580	acompte	400
Droit d'inscription	120		400

STAGES D'ETE ET DE PAQUES

	<u>a/c du 1.1.75</u>		<u>a/c du 1.1.76</u>
- <u>Scolaires Pâques</u>			
Droit d'inscription	120		supprimé
Stage	200		350
- <u>Scolaires Eté</u>			
Droit d'inscription	120		supprimé
Stage 3 semaines	360		540
Stage 4 semaines	520		720
- <u>Adultes Eté (langues étrangères)</u>			
Droit d'inscription	120	acompte	300
Stage 1er degré	1 040		1 020
Stage 2e, 3e, 4e degré	760		700

(Stages de Pâques - remboursement de 200 F en cas d'annulation avant le 1er mars 1976 - passé cette date aucun/ remboursement n'est effectué)

- <u>Méthodologie audio-visuelle</u>		
Mini stage 1 semaine en formation		400
Mini stage 2 semaines		700
Stage 3 semaines (acompte : 300 F + stage 1 000 F)		1 300

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Adjoint Délégué,